



Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 060-216006619-20241121-44_2024_2-CC



DECISION DU MAIRE N°44/2024
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
Du Code Général des Collectivités Territoriales

☎ : 03.44.25.09.08

Fax : 03.44.25.39.02



Croix de Guerre 39-45
Remise le 11 Novembre 1948
A la Commune de Verneuil-en-Halatte

**CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE D'UN VEHICULE
ELECTRIQUE**

Le Maire de la Ville de Verneuil-en-Halatte,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article susvisé et notamment le 22^{ème} alinéa,

Vu la proposition de contrat de location longue et moyenne durée d'un véhicule RENAULT électrique par COFIPARC,

Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance de cette proposition

DECIDE :

Article 1 – de signer un contrat de location de longue durée avec la société COFIPARC dont le siège social est situé à BD Haussmann – 75009 PARIS pour un véhicule électrique de marque RENAULT, modèle Renault 5.

Article 2 – Ce contrat de location de longue durée est consenti pour une durée de 3 ans à compter du 01/12/2024. Le loyer total mensuel est de 593,40€ TTC, un loyer offert dans la limite de 540 € TTC. Le montant total de la location s'élève à 20 822.40€ TTC

Article 3 – Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Sous-préfète de SENLIS
- Monsieur le Trésorier de la Ville de Verneuil-en-Halatte
- Les Services Municipaux concernés
- COFIPARC

Article 4 – La présente décision sera inscrite au registre ad hoc.

Article 5 – En cas de contestation dans le délai de 2 mois après accomplissement de la première des deux formalités de publication, un recours contentieux pourra être porté devant le tribunal administratif d'AMIENS.

Fait à Verneuil-en-Halatte, le 21 novembre 2024

Le Maire

Philippe KELLNER

